

AVIS DE PROCEDURE NEGOCIEE AVEC PUBLICITE PREALABLE ET MISE EN CONCURRENCE N°48/2021/D.A.L

Il sera procédé, dans les bureaux de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) sis à Avenue Al Araar, Hay Ryad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à la procédure négociée pour **la mise en place d'une solution CRM pour le compte de la Caisse Marocaine des Retraites.**

Le dossier du marché négocié peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma et du portail de la Caisse Marocaine des Retraites www.cmr.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Cinquante Mille Dirhams (50 000,00 DH)**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme toutes taxes comprises **de 3 228 000,00 DH TTC (Trois Millions Deux Cent Vingt Huit Mille Dirhams TTC) pour l'acquisition et 1 039 200,00 DH TTC (Un Million Trente Neuf Mille Deux Cent Dirhams DH TTC) pour la maintenance annuelle.**

La date limite de dépôt des candidatures : Le 09 Décembre 2021 à 16H30.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **25, 26, 29** (paragraphe 1 ; paragraphe 2 alinéa a ; paragraphe 3), l'article **31** (à l'exception de l'alinéa 3 du paragraphe 1), l'article 85 et l'article 86 du Règlement du 1^{er} Novembre 2016 relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse Marocaine des Retraites.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans l'avis de procédure négociée ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.